

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

Version

: 3.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SIGMA THINNER 21-25

Code du produit : 00110869

Numéro CE : 919-284-0

Numéro CAS : Non disponible.

Autres moyens d'identification

Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utiliser dans les revêtements-Professionnel

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Belgium BV/SRL
Tweemontstraat 104
B-2100 Deurne
Belgium
Telephone +32-33606311
Fax +32-33606435

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (Association ORFILA, organisme agréé prévu au 4ème alinéa de l'article L231-7 du code du travail)

Code	: 00110869	Date d'édition/Date de révision	: 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25			

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Carc. 2, H351
STOT SE 3, H336
Asp. Tox. 1, H304
Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : Porter des gants de protection, des vêtements et équipement de protection des yeux ou du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention : Recueillir le produit répandu. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
P280, P273, P391, P301 + P310, P403 + P233, P501
Ingrédients dangereux : Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %
Éléments d'étiquetage supplémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.
Avertissement tactile de danger : Non applicable.

Code : 00110869	Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB	:	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
		Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	:	Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.						

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : UVCB

Nom du produit/composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	REACH #: 01-2119463588-24 CE: 919-284-0 CAS: 64742-94-5	100	Carc. 2, H351 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	Carc. 2, H351: C ≥ 10% EUH066: C ≥ 20%	[1]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

[1] Divulcation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise
Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
Inhalation	:	Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
Contact avec la peau	:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
Ingestion	:	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Code : 00110869
SIGMA THINNER 21-25

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Code : 00110869
SIGMA THINNER 21-25

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Code : 00110869
SIGMA THINNER 21-25

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. NE PAS ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

- : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

Code : 00110869
SIGMA THINNER 21-25

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	DNEL	Long terme Inhalation	151 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	32 mg/m ³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.5 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	7.5 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique

PNEC

PNEC - Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle**Mesures d'hygiène**

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

- : Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau**Protection des mains**

- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants

- : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: Viton®

Code	: 00110869	Date d'édition/Date de révision	: 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection corporelle	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Autre protection cutanée	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -43.77°C (-46.8°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: 1,2,4-triméthylbenzène. Moyenne pondérée: -50.59°C (-59.1°F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: >37.78°C
Inflammabilité	: Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 7% (solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
Point d'éclair	: Vase clos: 61°C
Température d'auto-inflammabilité	: 508°C (946.4°F)
Température de décomposition	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
pH	: Non applicable. insoluble(s) dans l'eau.
Viscosité	: Cinématique (40°C): <14 mm²/s
Solubilité(s)	:
Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable.

Code	: 00110869	Date d'édition/Date de révision	: 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Pression de vapeur	: Non disponible.
Taux d'évaporation	: Plus haute valeur connue: 0.43 (cumène) Moyenne pondérée: 0.25comparé à acétate de butyle
Densité relative	: 0.9
Densité de vapeur	: Plus haute valeur connue: 4.62 (Air = 1) (p-cymène). Moyenne pondérée: 4.38 (Air = 1)
Propriétés explosives	: Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.
Propriétés comburantes	: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.
Caractéristiques particulières	
Taille des particules moyenne	: Not applicable.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
10.5 Matières incompatibles	: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	DL50 Voie orale	Rat	6318 mg/kg	-

Conclusion/Résumé	: Non disponible.
Irritation/Corrosion	
Conclusion/Résumé	
Peau	: Non disponible.
Yeux	: Non disponible.
Respiratoire	: Non disponible.
Sensibilisation	
Conclusion/Résumé	
Peau	: Non disponible.

Code : 00110869
SIGMA THINNER 21-25

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Respiratoire** : Non disponible.**Mutagénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Tératogénicité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée****Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

Code	: 00110869	Date d'édition/Date de révision	: 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	CE50 3 mg/l	Daphnie	48 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	-	2.9 % - 5 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphtalène >1 %	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Code	: 00110869	Date d'édition/Date de révision	: 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, naphthalène >1 %	2.8 à 6.5	-	élevée

12.4 Mobilité dans le sol

- Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.
- Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
SIGMA THINNER 21-25	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

- Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 21*	déchets de décapants de peintures ou vernis

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

Code	: 00110869	Date d'édition/Date de révision	: 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25			

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic, naphtalène)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic, naphtalène)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic, naphthalene)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic, naphthalene)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Yes.	Yes.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	(Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic, naphthalene)	Not applicable.

Informations complémentaires

- ADR/RID** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
- ADN** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
- IMDG** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.
- IATA** : Ce produit n'est pas réglementé comme un produit dangereux lorsqu'il est transporté en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg, sous réserve que les emballages soient conformes aux conditions générales des articles 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non applicable.

Code : 00110869
SIGMA THINNER 21-25

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.**Restrictions applicables
à la fabrication, à la mise
sur le marché et à
l'utilisation de certaines
substances et
préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux****Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger**Catégorie**

E2

Réglementations nationales**Code de la Sécurité
Sociale, Art. L 461-1 à L
461-7** : Hydrocarbures, C10, substances aromatiques, RG 84
naphtalène >1 %Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977:
Pour les applications des peintures et vernis par pulvérisation**Surveillance médicale
renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail:
non concerné**Références** : Surveillance médicale renforcée ; Décret n°2001-97 du 1er février 2001 établissant les
règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques
pour la reproduction et modifiant le code du travail ; Décret n° 2003-1254 du 23
décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. ;
Décret n° 2004-187 du 26 février 2004 relatif à la mise sur le marché des produits
biocides ; Décret N. 88-1231 du 29/12/1988 relatif à des substances et préparations
vénéneuses. ; Décret 95-517 du 15 mai 1997, relatif à la classification des déchets
dangereux. ; Code du travail article: R231-53. ; Code du travail: Ambiance des lieux de
travail (aération, assainissement): Art. R 232-5 à R 232-5-14 ; Code du travail:
Prévention du risque chimique : Art.R231-51 et R 231-54 à R 231-54-9 ; Code du travail:
Prévention des incendies: Art.R232-12-13 à R 232-12-29 et R 233-30 ; Code du travail:
dispositions applicables aux femmes: Art. L 234-3 à L 236-6 ; Code du travail:
dispositions applicables aux jeunes travailleurs: Art. L 234-3 à L 236-6; Art: R234-16 ;
Code du travail: Installations sanitaires: Art. R 232-2 à R 232-2-7 ; Loi 76-663 du 19
juillet 1976 modifiée et décret d'application du 21 septembre 1977 relatifs aux
installations classées pour la protection de l'environnement. ; Tableaux des maladies
professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail

Code	: 00110869	Date d'édition/Date de révision	: 4 Novembre 2022
SIGMA THINNER 21-25			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Carc. 2, H351 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H304 H336 H351 H411 EUH066	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--	--

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 2 Asp. Tox. 1 Carc. 2 STOT SE 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
--	--

Historique

Date d'édition/ Date de révision : 4 Novembre 2022
Date de la précédente édition : 28 Juin 2022
Élaborée par : EHS
Version : 3.03

Renonciation

Code : 00110869

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2022

SIGMA THINNER 21-25

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB
Code : 00110869
Nom du produit : SIGMA THINNER 21-25

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : 64742-94-5 Utiliser dans les revêtements-Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements-Professionnel
Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU22
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC08a, ERC08d
Secteur de marché par type de produit chimique: PC09a

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : **Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01**
Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs - PROC02
Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02
Utiliser dans des processus par lots confinés - PROC03
Formation de film - séchage à l'air - PROC04
Préparation de matière pour application - PROC05
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées - PROC08a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées - PROC08b
Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux - PROC10
Pulvérisation manuelle - PROC11
Trempage, immersion et coulage - PROC13
Activités de laboratoire - PROC15
Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs - PROC19

Numéro du SE	: 1
Association industrielle	: CEPE
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vrac, l'application par pulvérisation, laminage, pinceau, épandage manuel ou méthodes similaires, et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Caractéristiques du produit	: La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe
Quantités utilisées	: Tonnage annuel du site: 0.054 tonne/an Fraction du tonnage de l'UE utilisée dans la région: 0.1 Fraction du tonnage régional utilisée localement: 1 Tonnage quotidien maximal du site: 0.15 kg/jour Tonnage de l'utilisation régionale: 110 tonne/an
Fréquence et durée de l'utilisation	: Rejet continu Jours d'émission: 365 jours par an
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques	: Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	: Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.98 Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01 Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM): 0.01
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol	: En cas de rejet vers une station d'épuration des eaux usées domestiques, atteindre un rendement d'épuration sur site requis de $\geq$ (%) : 0 % Le risque d'exposition environnementale concerne l'eau douce. Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de : Non applicable. Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de $\geq$ (%) : 0 %
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site	: Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Les boues d'épuration doivent être incinérées, confinées ou recyclées.
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées	: Débit présumé de la station de traitement des eaux usées domestiques: 2000 m ³ /j Élimination de substance estimée des eaux usées par le traitement des eaux usées: 94.6 % Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées. Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées: 38 kg/jour Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale): 94.6 %
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer	: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets	: La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Expositions générales (systèmes fermés)

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs**

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Utilisation dans des systèmes confinés Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Utilisation dans des systèmes confinés**

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Expositions générales (systèmes fermés) Manipuler la substance en système fermé.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Utiliser dans des processus par lots confinés**

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Préparation de matière pour application Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Formation de film - séchage à l'air**

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures pour le produit liées à la sécurité : Utilisation interne et externe
Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Préparation de matière pour application

Caractéristiques du produit : liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures pour le produit liées à la sécurité : Utilisation en intérieur
Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Caractéristiques du produit : liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures pour le produit liées à la sécurité : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Caractéristiques du produit : liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.

Mesures pour le produit liées à la sécurité : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux

Caractéristiques du produit : liquide

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

Fréquence et durée de l'utilisation/exposition : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Aucune autre mesure spécifique identifiée.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé	

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Pulvérisation manuelle

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Limiter la teneur en substance dans le mélange à 50%.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures de contrôle de ventilation	: Utilisation en intérieur Mettre en place un bon niveau de ventilation contrôlée. (au moins 10 à 15 renouvellements d'air par heure).
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Utilisation en extérieur Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur. Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus de 4 heures par jour.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé	
Protection respiratoire	: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A ou mieux.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Trempage, immersion et coulage

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Utilisation interne et externe Éviter tout contact manuel avec les éléments humides.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé	

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Activités de laboratoire

Caractéristiques du produit	: liquide
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Aucune autre mesure spécifique identifiée.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé	

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs**Caractéristiques du produit** : liquide**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures**Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante.**Mesures de contrôle de ventilation** : Utilisation en intérieur
Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).**Mesures pour le produit liées à la sécurité** : Utilisation en extérieur
Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source****Site internet** : Non applicable.**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:****Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Méthode de bloc hydrocarboné (Petrisk)**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Expositions générales (systèmes fermés)****Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Remplissage de l'équipement à partir de fûts ou de conteneurs****Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Utilisation dans des systèmes confinés****Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Utiliser dans des processus par lots confinés****Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Formation de film - séchage à l'air****Évaluation de l'exposition (humaine)** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Préparation de matière pour application

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Pulvérisation manuelle

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Trempage, immersion et coulage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Activités de laboratoire

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	: Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans l'air: 5.8E-005 Rapport de caractérisation des risques maximal pour les émissions dans les eaux usées: 0.0018 Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.
Santé	: Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement	: Non disponible.
Santé	: Non disponible.